Les prestations sociales

Parce que le handicap et la vieillesse peuvent un jour vous empêcher de gérer au mieux votre quotidien, la commune propose des aides ciblées en fonction de leur besoin.

Les plateaux repas

Le service social transmet aux personnes âgées une liste de prestataires dans laquelle elles peuvent faire leur choix. Il s'agit de spécialistes du service aux seniors, qui sont en mesure de préparer des repas aménagés et adaptés, par exemple sans sel, sans sucre pour les diabétiques ou encore sous forme moulinée et hachée.

Le CCAS peut participer au coût du portage pour les personnes répondant aux critères d'éligibilité suivants :

- physiques (les demandeurs doivent bénéficier de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de l'allocation de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) – GIR 1 à 4) ;
- financiers (le CCAS participe de 2 à 6 €/repas, selon un plafond de ressources défini).

Colis de Noël

Les membres du CCAS offrent chaque année un colis de Noël aux seniors âgés de 70 ans et + sans condition de ressources.

Bons d'achat

Les personnes âgées de 70 ans et plus, non imposables sur le revenu et dont le quotient familial s'élève entre 1 et 3, ont droit à 3 bons d'achat par an.

Contact

CCAS
01 34 25 42 52
social@ville-osny.fr